

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 17 JUIN 2016

PRESENTS : MMES et MM. GUEMIN. GROSJEAN. REVERDY. CACHELEUX. JOULIN. FRUH. TOUSSAINT. BRUNET. BADAL. MILLAGE. GUILLERAULT..MESTRE.

ABSENTS : MME CHEVALIER-CONCHE (pouvoir à M. REVERDY). MME DOREAU. M. MESTRE. MME NOIR (pouvoir à Mme FRUH).

SECRETAIRE DE SEANCE : MME BRUNET

OBSERVATIONS SUR LE PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION :

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté sans observation.

Le Maire demande si le conseil est d'accord pour ajouter deux points à l'ordre du jour, pour en délibérer: l'inscription d'intérêts moratoires pour le cabinet d'architecte du château à la demande de la Trésorerie, ainsi que les modalités d'octroi de cadeaux au personnel ou agents ayant servi la commune.

1 - TRAVAUX :

Le Maire donne la parole à Jean CACHELEUX, chargé du suivi des travaux.

CNIFOP: il évoque en premier lieu les toutes dernières réalisations au CNIFOP, qu'il s'agisse de la pose des portes-fenêtres, ou des petites finitions de la part de différentes entreprises. Concernant les clous oxydés du bardage en façade, la commune a envoyé le dossier à son assurance dommage-ouvrage souscrit pour le chantier du CNIFOP.

Station d'épuration: M. CACHELEUX indique que des fuites de chlorure ferrique ont été constatées, l'entreprise qui avait réalisé ces travaux a dû se rendre sur place, et elle a finalement réglé provisoirement le problème.

Par ailleurs, pendant les travaux de la station, un câble électrique a été, par erreur, installé dans le fourreau qui sert à évacuer les eaux dans le clarificateur, ce qui a eu pour effet de boucher ce tuyau et de provoquer des dysfonctionnements. Le câble électrique doit être retiré du fourreau et placé ailleurs en souterrain.

Route de Cosne: la deuxième partie des travaux incluant bordures et assainissements avance vite, car le temps le permet. Quelques obstacles se présentent néanmoins au moment de creuser, comme d'anciennes buses et de grosses pierres face au bâtiment de M. Mallet, entraînant des problèmes de mise à niveau du trottoir.

Allée des Amours: le revêtement de cette allée privée va être refaite par l'entreprise MERLOT, en partie sur le budget de la Communauté de Communes et en partie sur le budget communal de la Communauté de communes. Les riverains ont été prévenus de la perspective de ces travaux, avec proposition de refaire leur entrée au tarif de 32 € HT/m², ils ont donc le choix de le faire eux-mêmes ou de le faire réaliser par l'entreprise.

Pont dormant du château: la commune fait une demande de dérogation pour l'accessibilité aux handicapés car, pour être aux normes, la rambarde devrait être plus haute que ce qu'elle est actuellement. Par la suite, l'architecte TRAIT CARRÉ ARCHITECTES pourra lancer l'appel d'offre, fin juillet.

Ecole-cantine: deux rampes d'accès en béton taloché sont à réaliser aux écoles, par nos agents techniques courant juillet, pour l'accessibilité. Les travaux impératifs sur la toiture de la cantine qui fuit, sont engagés par l'entreprise Chauvin, mais le problème de hauteur implique de poser un échafaudage suffisamment élevé.

Camping: des arbres bordant le camping menacent de tomber sur le terrain, car le sol est détrempé suite aux abondantes pluies. Il faut donc envisager de les abattre, puis de replanter par la suite quelques arbustes.

Gendarmerie: des fuites sont apparues l'année dernière dans un des logements de la gendarmerie, la toiture étant en mauvais état (ardoises cassées, déplacées...), et il n'avait pas été possible de faire ces travaux de remaniement par manque de budget. Ils seront donc réalisés cette année sur le budget fonctionnement de la commune avec une TVA à 10 %.

Divers: les travaux sur le pont du Moulin Courot, incombant à la Communauté de Communes, vont être entrepris sous peu. En conséquence, la route du Moulin Courot sera fermée jusqu'au 20 juillet, une déviation sera mise en place.

M. BADAL nous avertit que la vitre d'une lucarne du château est cassée. Il est convenu de contacter M. Bertrand AVRIAL pour qu'il la change.

Le Maire précise que le traçage des passages piéton sera réalisé fin juin puis en juillet, celui du gymnase.

2 - PERSONNEL :

2/1 - Fin de contrat David MABILAT: Le Maire informe le conseil municipal que le contrat aidé de M. David MABILAT prend fin au 31 juillet 2016. Il propose de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe, à temps complet et d'attribuer cet emploi à M. David MABILAT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- donne son accord pour la création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2ème classe, à compter du 1er août 2016, à temps complet
- accepte que la rémunération soit calculée sur la base de l'indice brut 340 majoré 321
- autorise le Maire à signer l'arrêté de nomination de M. David MABILAT comme adjoint technique territorial stagiaire de 2ème classe, 1er échelon, et toutes les autres pièces nécessaires au recrutement.

2/2 - Départ à la retraite de Chantal GUEMIN: le Maire rappelle au Conseil municipal le départ à la retraite de Mme GUEMIN au 1^{er} juillet en précisant qu'elle souhaiterait continuer à travailler au château et à l'office de tourisme. Elle devra donc être remplacée au gymnase et à la cantine, à ce propos, le Maire indique qu'il a reçu des candidatures, notamment celle de Mme DECHAMBRE, ayant eu le même emploi à Arquian, et à qui il reste onze trimestres avant de pouvoir faire valoir ses droits à la retraite.

Parallèlement, le remplacement de Mme GUEMIN au gymnase est plus délicat car il nécessite de trouver quelqu'un qui officierait à partir de 6h30 le matin avant l'ouverture aux écoles mais aussi le samedi matin. Demande a été faite à l'association Trajectoires qui réinsère des personnes dans le monde du travail.

Un pot de départ sera organisé le 29 juin à 18h et une quête est proposée pour lui offrir un cadeau.

3 - DIAGNOSTIC DE VIDEO-PROTECTION :

Suite aux derniers cambriolages sur la commune, le Maire indique que les gendarmes conseillent de se doter d'une vidéo-surveillance communale pour assurer la sécurité des personnes et prévenir les atteintes aux biens. Il précise que le dispositif, affiché en entrée de commune, n'empêcherait probablement pas les délits mais permettrait de retrouver plus facilement ses auteurs et serait dissuasif.

Le Préfet a mis le Maire en relation avec un Major référent sûreté de la Gendarmerie départementale qui a réalisé un diagnostic de vidéo-protection.

Le Maire demande l'avis des conseillers sur le principe de ce type d'installation et l'autorisation de demander une étude de prix et une déclaration à la CNIL en cas de faisabilité du projet. Puis il fait

passer le diagnostic du gendarme, et indique que, pour cette opération, la commune pourrait prétendre à une subvention de 60 à 80% du Conseil départemental. Le Conseil municipal approuve cette initiative.

4 - COMPETENCE AMENAGEMENT NUMERIQUE :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5214-16 portant sur les compétences d'une communauté de communes, et l'article L5211-17 portant sur le transfert de compétences nouvelles non prévues par la décision institutive.

Vu les articles L1425-1 et L1425-2 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux réseaux et services locaux de communications électroniques.

Vu la notification de la délibération du conseil communautaire n°2016-05-04 du 30 mai 2016 approuvant le projet de modification des statuts de la Communauté de communes pour le transfert de la compétence relative à l'établissement et l'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques régie par l'article L1425-1 précité

Considérant les principes de spécialité et d'exclusivité qui doivent s'appliquer aux actions de la Communauté de communes de Portes de Puisaye-Forterre.

Considérant que l'échelon intercommunal est le plus pertinent pour impulser et conduire une politique d'aménagement numérique équilibré sur le territoire de Portes de Puisaye-Forterre.

Considérant que la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Territoire Icaunais approuvé par le Conseil Général de l'Yonne nécessite la prise de la compétence de l'article L1425-1 du Code général des collectivités territoriales par les Communautés de communes.

En application de cette disposition et sous réserve d'un transfert effectif de compétence, la Communauté de communes de Portes de Puisaye-Forterre pourra établir et exploiter sur son territoire des infrastructures passives de communications électroniques et les mettre à disposition d'opérateurs de réseau ouvert au public ou d'utilisateurs de réseaux indépendants.

L'exercice de cette compétence devra respecter les principes suivants :

- L'intervention publique doit se faire en cohérence avec les autres réseaux d'initiative publique ;
- L'intervention doit garantir l'utilisation partagée des infrastructures réalisées et respecter le principe de libre concurrence sur les marchés des communications électroniques ;
- Une même personne morale ne peut à la fois exercer une activité d'opérateur et être chargée de l'octroi de droits de passage destinés à permettre l'établissement de réseaux de communications électroniques ouverts au public.

Le transfert sera décidé par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune, de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunal, pour se prononcer sur le transfert proposé. À défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. Le transfert de compétences est ensuite prononcé par arrêté du représentant de l'État dans le département.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de transférer la compétence relative à l'établissement et l'exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques régie par l'article L1425-1 du Code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la modification des statuts de la Communauté de communes de Portes de Puisaye-Forterre relative au transfert de la compétence régie par l'article L1425-1 du Code général des collectivités territoriales

-approuve le transfert, à la Communauté de communes, de la compétence relative à l'établissement et l'exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques régie par l'article L1425-1 du Code général des collectivités territoriales.

- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

5 - PANNEAUX SIGNALÉTIQUES :

Le Maire propose l'achat de panneaux signalétiques pour les hameaux, parallèlement au numérotage qui va bientôt s'achever. Il prévient que le panneau coûte quelques euros de plus avec la mention du nom de la commune (par exemple: un lieu-dit simple: 94.43 € TTC, un lieu-dit avec ligne Commune de St Amand en Puisaye: 100.14 € TTC), et précise que le nom de la commune affiché, il n'y aura pas de vol.

Le Maire passe en revue les différents hameaux pour lesquels nous devons commander des panneaux, il faut aussi compter le *Centre Social et culturel* (à installer à l'angle de la Rue de Bourgogne) et la *Poterie d'Art Patricia et Jean Cacheleux M.O.F.*

Le Conseil municipal adopte l'achat de panneaux signalétiques pour les hameaux, le Centre social et la Poterie d'art au tarif unitaire de 100,14 € TTC.

6 - QUESTIONS DIVERSES :

6 / 1 : Intérêts moratoires Trait Carré architectes :

Le Maire indique que le retard de paiement du diagnostic du château au Cabinet d'architecte entraîne des frais demandés par la Trésorerie pour le compte de l'entreprise. Il demande l'autorisation au Conseil de payer ces intérêts moratoires de 159.00 € si le cabinet d'architecte le demande. Le Conseil municipal accepte.

6 / 2 : Cadeau au personnel et autres agents :

Le Maire indique que la commune, afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel communal et à des personnes ayant rendu des services à la commune, doit, sur demande du Trésorier, prendre une délibération. L'idée générale est de pouvoir remercier l'agent durant sa présence au sein de la commune par un cadeau offert lors de son départ d'une valeur maximum de 200,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents,

- de valider le principe d'un cadeau offert aux agents titulaires et non titulaires partant à la retraite ou quittant la commune ou les personnes ayant rendu des services à la commune dans la limite de 200,00 €,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de cette décision.
- d'imputer ces dépenses à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget principal.

6 / 3 : Courrier du Conseil départemental (équipements numériques à l'école) :

Le Maire lit le courrier reçu du Président du Conseil départemental. Il indique que le gouvernement impulse un financement pour la dynamisation du numérique dans les écoles rurales et la mise à disposition d'équipements modernes. Dans cette voie, le département s'engage dans un projet visant à l'équipement de l'ensemble des collégiens et la mise en réseau des écoles et des collèges, au développement du numérique dans les écoles, par la fourniture des équipements, fourniture des contenus, maintenance informatique, maintenance matériel. Le Président du Conseil départemental propose d'unir les démarches autour du principe continuum école-collège afin de disposer d'équipements uniformisés et de rationaliser la maintenance. L'idée est donc de mutualiser les achats pour permettre des économies substantielles et de disposer d'un outil de maintenance locale techniquement performant. Par conséquent il s'agira, pour les communes qui le souhaitent, de s'inscrire dans cette démarche collective auprès du Conseil départemental. Une réunion d'échange se déroulera jeudi 30 juin à 15h salle Vauban à Nevers. Le Maire souhaiterait que des adjoints puissent se rendre à cette réunion.

6 / 4 : Courrier du Conseil départemental (Fonds de solidarité logements) :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Conseil départemental de la Nièvre. Le Département est chargé de la mise en oeuvre du Fonds de solidarité pour le logement depuis la loi du 13 août 2004. Le F.S.L. accorde des aides financières à des personnes démunies pour accéder à un logement (dépôt de garantie, aide au premier loyer, aide à la première assurance locative ou soutien au paiement des charges). Le Conseil départemental sollicite l'aide des communes, des CCAS, des syndicats intercommunaux, des fournisseurs d'énergies et de la CAF pour apporter une contribution financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents,

- d'accorder une contribution financière de 200,00 € au Conseil départemental pour le Fonds de solidarité pour le logement,
- d'imputer cette dépense à l'article 6558 du budget principal.

6 / 5 : Conseil d'école du 23 juin :

Le Maire rappelle la suppression d'un poste d'enseignant à l'école, l'inspecteur de l'éducation nationale proposait que la classe de grande section de maternelle puisse intégrer la primaire avec la classe des CP. Mais à priori, l'équipe pédagogique de l'école aurait un souhait différent, celui de faire descendre les CP à la maternelle avec la petite section. Certains parents s'en inquiètent et sont intervenus auprès du Maire, celui-ci leur a annoncé qu'il demanderait un rendez-vous avec la Directrice pour connaître son intention.

6 / 6 : 4L Trophy :

Le Maire a reçu Léo et Alex GENTET qui projettent de participer au raid 4L Trophy 2017. Il donne lecture des principaux éléments du dossier de sponsoring. L'aventure est à la fois une action humanitaire, une course d'orientation et un défi mécanique pour les deux étudiants qui parcourront la France, l'Espagne et le Maroc dans le but de fournir du matériel scolaire aux enfants les plus démunis du Maroc.

Le Maire demande l'avis du Conseil municipal pour aider ces jeunes dans leur projet. Le Conseil municipal accepte de verser la somme de 200 € en terme de sponsor.

6 / 7 : Courrier Stop TAFTA :

Le Maire a reçu un courriel du Collectif Stop TAFTA relatif au grand marché transatlantique. Ce collectif propose au conseil municipal de voter une motion symbolique "Commune hors TAFTA". Le Conseil accepte.

6 / 8 : Courrier de l'association Génération Mouvement:

La Présidente de l'association Génération Mouvement informe le Maire qu'elle s'accordera avec le Centre Social pour compléter l'offre des activités à la rentrée sur la commune, ne souhaitant pas qu'ils se "fassent de l'ombre" l'un l'autre. Par ailleurs, le Centre social leur demande d'utiliser la cour du local pour les enfants du Centre de loisirs cet été, lieu clos nécessaire à leur surveillance, mais aussi l'accès du local de Génération Mouvement en cas de pluie et des toilettes.

6 / 9 : 4^e des marches communes des collines de Puisaye-Forterre:

Le Maire fait part du courrier de l'Office de tourisme Portes de Puisaye-Forterre qui coordonne une journée commune de marche dimanche 28 août comme chaque année.

6 / 10 : Voyage d'étude EDF:

Le Maire a reçu une invitation du Centre nucléaire de Production d'électricité EDF Belleville-sur-Loire, à destination des élus, pour le voyage d'étude qu'il organise le 24 novembre à Saclay (91).

7 - INTERVENTIONS DES ELUS:

Intervention de Mme GROSJEAN:

Au sujet du panneau électronique d'information, suite à la discussion du précédent conseil, Mme GROSJEAN indique avoir vu le panneau d'Entrains-sur-Nohain qui est de petite taille, il lui semble trop petit pour St Amand. Concernant son emplacement, le Maire avait proposé qu'il soit mis sur la façade de la salle des fêtes, ce qui faciliterait grandement son installation technique et électrique. L'offre de location mensuelle de la Sté Charvet pour ce panneau s'élève à 207 € HT sur 96 mois dont 6 mois de loyers offerts. La commune prendrait en charge les 2/3 de la location. Des associations et des commerçants de la commune sont prêts à participer à cette location pour mettre en valeur leurs annonces.

Le Maire pense que ce panneau a son utilité pour des annonces importantes de la vie de la commune, de la mairie (conseils municipaux, alertes orage, élections, manifestations festives...)

mais qu'il faut encore éventuellement trouver des mécènes, et préparer une convention pour chaque association et commerçant.

Mme GROSJEAN évoque l'exposition "Parfum" de l'artiste plasticienne-verrier Kazumi Taiï, qui se tiendra à la Galerie du 18 juin au 31 juillet. L'inauguration sera faite par M. Daniel Delautre samedi 18 juin à 18h.

Par ailleurs, l'assemblée générale de l'Association Française des cités de la céramique est finalement reportée à l'automne.

Au sujet du site internet de la commune, Mme GROSJEAN informe le conseil qu'Amandine a bien avancé sur la maquette, malheureusement le design du site est un peu contraignant car c'est une mouture d'E-Bourgogne mais il est possible de créer divers liens pour le rendre attractif. Elle en précise l'adresse: www.st-amand-en-puisaye.fr mais il n'est pas encore actif.

Mme GROSJEAN souhaite mettre en place une bonne signalétique du château et du parc, du musée et des ateliers car ces lieux manquent de visibilité. Des pancartes signalétiques seront accrochées sur des piquets à planter en plusieurs endroits.

Intervention de M. BADAL:

M. Rémi BADAL indique que la Fête de la Musique est annulée en raison du mauvais temps, l'association souhaiterait pouvoir la reporter au mois de septembre mais rien n'est sûr.

Intervention de Mme JOULIN:

Suite à la réunion au collège, Mme JOULIN informe le conseil que les 6^e sont 33, il est donc possible qu'il y ait une deuxième 6^e à la rentrée.

Intervention de M. REVERDY:

M. REVERDY annonce que les panneaux d'affichage pour les hameaux réalisés par le Lycée professionnel de Varzy sont prêts et livrés. Il ne reste qu'à les poser en s'accordant sur les lieux.

Intervention de M. CACHELEUX:

M. CACHELEUX déplore le vol d'un des bancs de la Route de Dampierre qui avaient été installés à la demande de personnes âgées.

Par ailleurs, il évoque le problème de l'avenir des syndicats communaux de transports scolaires, qui sont voués à disparaître comme tous les syndicats d'eau et d'électricité. Peut-être ces compétences de proximité seront-elles reprises par les nouvelles intercommunalités.

Intervention de M. TOUSSAINT:

Concernant le marché qui perd peu à peu ses commerçants, M. TOUSSAINT s'interroge sur la pertinence du marché le lundi et lui préférerait le samedi. Le Maire répond que les commerçants sont sur d'autres communes le samedi. Par ailleurs, un gros différend oppose le primeur aux autres commerçants et il restera très difficile de le déplacer, hormis l'été où tous les commerçants se trouvent ensemble vers le Champ de Foire.

Intervention de Mme MILLAGE:

Bien que la commune envisage de rendre accessible la salle Mazarin du château par le pont, Mme MILLAGE s'inquiète de la possibilité pour les personnes à mobilité réduite de se rendre ensuite dans les toilettes du château. Le Maire est bien conscient de cette situation, mais il n'est pas prévu, pour le moment, de travaux dans les toilettes.

Mme MILLAGE rappelle sa demande d'afficher un historique du château pour les touristes, Mme GROSJEAN répond que la personne la plus informée à ce sujet est M. Jacques LACHENY, aussi bien que pour l'Arcature Carriès. Il est question de lui en faire la demande.

La séance est levée à 22h30.

La secrétaire de séance,
Mme BRUNET